J.-D. Lyon, M. Goldmann, architectes, Lausanne) est écarté pour les raisons majeures suivantes :

— même si le bâtiment de la piscine était déplacé, l'emprise importante des constructions sur la zone de l'hôpital rendrait difficile l'implantation de ce dernier édifice ;
— la réalisation par étapes poserait un grand nombre de difficultés et nécessiterait d'importants aménagements provisoires. Les zones de chantier de la deuxième étape, puis de la troisième, se trouvent au centre du complexe et porteraient une gêne considérable aux parties des bâtiments déjà en exploitation. La proposition des auteurs de l'avant-projet de réaliser en première étape les infrastructures telles que les fondations spéciales aurait l'inconvénient de surcharger financièrement la première étape tout en figeant les possibilités d'évolution et de modification de l'ensemble.

Il ressort de l'examen détaillé des qualités respectives des avant-projets Nº 2 et Nº 35 les réflexions suivantes :

Avant-projet Nº 2

E. R. A. L. - Marius Vionnet, architecte, Lausanne

L'implantation dans le bas du terrain préserve les qualités du site et en valorise mieux les éléments dominants. Vus des points hauts environnants, particulièrement depuis la terrasse du château, les volumes se présentent de façon harmonieuse et animée. L'emplacement choisi, sous réserve de réexaminer la situation du grand terrain de jeux, laisse une très grande liberté pour l'implantation du futur centre hospitalier. Les problèmes de nuisances formulés à l'encontre du bruit provenant de la ligne CFF semblent résolus.
Le parti fonctionnel offre une solution optimum sur le plan de l'ambiance et des circulations intérieures. Le développement linéaire de la proposition permet une très grande souplesse d'utilisation et d'affectation des locaux sans ségrégation des activités, y compris du sport. Ce parti permet une réalisation aisée des différentes étapes ainsi qu'une évolution facile du projet.
A ce stade des études, cette solution est la plus coûteuse. Dans la poursuite des études, il devrait être possible d'améliorer l'économie générale par des simplifications, notamment dans le choix de la structure.

Avant-projet Nº 35

Bernard Vouga, architecte, Lausanne

L'implantation dans la partie médiane du terrain, sobre et discrète, ménage les qualités du site. La composition des bâtiments détermine un large « forum » bien intégré au vallon. Les terrains de sports implantés au sud de la parcelle préservent la ligne de vue principale depuis la zone du château. Cependant, l'aspect séduisant de l'ensemble vu à vol d'oiseau ne se retrouvera pas forcément au niveau du terrain.
Le groupe aula-réfectoire, emboîté dans le mur de soutènement de la colline du château, n'est pas dans la meilleure position.
Le parti fonctionnel permet une distribution souple et polyvalente des locaux, les liaisons entre les différentes ailes de bâtiments donnant une concentration favorable.

Avant-projet No 2
E. R. A. L., Marius Vionnet, Lausanne

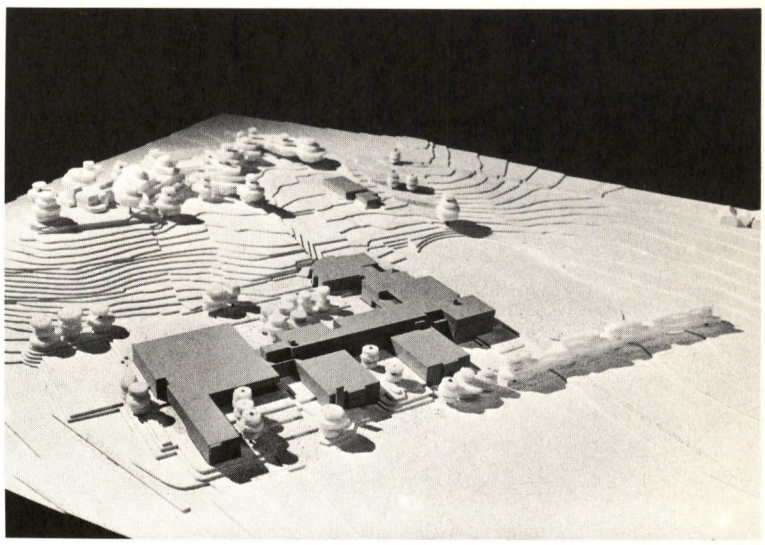

Photo Mandelmann

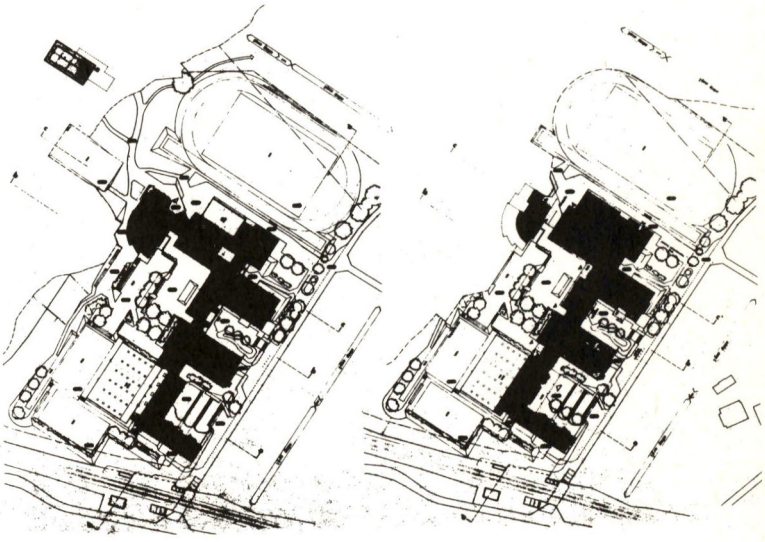

Niveaux 2 et 1

Le « forum », valable au niveau de l'implantation, n'est pas nécessaire pour des élèves de l'enseignement secondaire supérieur, il devrait être simplifié. Le parc à cycles et ses accès sont malaisés et devraient être réétudiés.
Le problème des cours étroites et sur trois niveaux entre les deux ailes nord et les deux ailes sud devrait être réexaminé, afin de ne pas mettre certaines classes dans une situation d'exploitation difficile. La réalisation